



# Rapport et commentaires relatifs aux comptes d'exploitation 2023

---



# Rapport et commentaires relatifs aux comptes d'exploitation 2023

**Le compte d'exploitation 2023 a été élaboré conformément aux normes comptables MCH2 appliquées depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021 et à la classification des positions par nature. Il apporte les considérations générales suivantes :**

- **Le compte 2023**, présente un total de charges de **CHF 5'204'339.31** soit une augmentation de **3.77%** par rapport à 2022 (**CHF 5'014'967.63**). Le total des revenus s'établit à **CHF 5'391'167.39** soit un excédent positif de **CHF 186'828.08**, ceci en comparaison du résultat négatif présumé de **CHF 212'610.00**, établit lors du budget.
- Les amortissements des immobilisations se montent à **CHF 361'823.86** les amortissements des subventions à **CHF 56'469.84** ce qui représentent une charge nette de **CHF 305'354.02** en 2023 contre **CHF 306'258.54** d'amortissement en 2022
- La réserve de réévaluation des actifs au bilan s'élève à **CHF 1'480'418.66**, ce qui apporte un produit extraordinaire de **CHF 148'041.87**. Ce montant, nous permet d'atténuer le résultat négatif présumé du budget 2023.
- Les charges liées prévisibles ont augmenté de **CHF 109'014.00** pour la période comptable
- Des revenus extraordinaires cumulés de **CHF 444'268.51** ont été encaissés et comptabilisés, ce qui expliquent le résultat positif 2023 (page 18).
- Augmentation des attributions liées à la péréquation financière de **CHF 11'245.00** (page 18 & 19).
- Compensation de **CHF 17'901.91** suite à la nouvelle loi sur l'imposition des entreprises (page 18)
- La deuxième tranche du remboursement du montant de la caisse de pension de l'État de Fribourg de **CHF 21'160.62** impacte ces comptes (page 19).
- La nouvelle réorganisation des sapeurs-pompiers (ADIS Broye) occasionne finalement une participation financière de **CHF 61'129.26** par rapport au budget **CHF 66'700.00** (page 4).

Le produit de la vente du projet B "Hameau de la Fontaine" de **CHF 1'033'620** n'a pas encore été encaissé, étant donné que le permis de construire n'a pas encore été délivré (état au 23.04.2024)

Le contrat de vente du projet A "Hameau de la Fontaine" de **CHF 1'050'000** a été établi. Toutefois ce dossier doit repasser devant l'assemblée afin de valider la nouvelle entité financière du groupe Zenith soit Octogone, société basée à Domdidier. Un acompte de **10%** a déjà été encaissé.

la fortune qui était de **CHF 2'076'402.78** au 31.12.2023 + le résultat de la période comptable 2023 de **CHF 186 828.08**, s'élève finalement à **CHF 2'263'230.86**. (**bilan** page 8, positions **2999 & 299**).

**Les postes principaux au compte d'exploitation génèrent les commentaires suivants:**

## 0. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Le compte **0** présente une augmentation de charges de **CHF 80'432.47** justifiée de la manière suivante:

- Salaire du personnel communal (**0220**) : **CHF 191'175.05** augmentation de **CHF 28'175.00** représentant le paiement global des heures supplémentaires (page 1); par voie de conséquence toutes charges augmentent de manière proportionnelle.
- Frais de cours et formation (**3090.00**): **CHF 5'310.00**; frais de cours pour Mme Monney non budgétisé (page 2);
- Planification financière et suivi de MCH2 (**3132.01**) **CHF 14'830.25**, soit **CHF 4830.25** de plus (page 2)
- Contrats maintenance informatique (**3158.00**) **CHF 56'651.30**; dépassement de **CHF 19'651.00**: frais de base sous-estimés et solde mise en place MCH2 et mise en conformité et en place de Swisssalary; (page 2)

Le compte **029** immeubles administratifs est impacté aux positions:

- salaire du personnel d'exploitation (**3010.00**): **CHF 41'293.70** au lieu de **CHF 34'000.00**, le salaire forfaitaire du responsable de la salle de Lully a été oublié dans le budget (page 2);
- Eau, énergie etc (**3120.00**): **CHF 17'172.40**, dépassement de **CHF 4'172.40** dû à une répartition différenciée avec les bâtiments scolaires (**2170.3120.00**) référence (pages 2 & 5);
- Entretien et réparation (**3144.00**): **CHF 29'567.05** au lieu de **CHF 26'000.00** justifiée par des interventions non prévues, contrôle système sécurité et luminaires de secours (page 3)
- Les revenus (4250.00 et suivants) relèvent des ventes de boissons inférieures de **CHF 2'241.90** et une augmentation des locations au bâtiment de Seiry + **CHF 2'030.00**. (page 3).

## 1. ORDRE ET SÉCURITÉ PUBLICS, DÉFENSE

Le compte **1** présente des charges inférieures au budget de **CHF 68'719.65** soit **CHF 8'380.35**. les revenus sont légèrement supérieurs de **CHF 2'030.70**. Ce compte n'apporte pas de commentaires particuliers si ce n'est que les charges liées à la participation communale à la structure intercommunales ADIS sont inférieures de **CHF 5'570.74**. Les positions **1621** et **1626** ne sont plus actives au niveau communal (page 3).

## 2. FORMATION

Libellé	Budget	Comptes	Variation + / -
	CHF	CHF	CHF
Part. Ecoles enfantines	93'600	94'424.60	824.60
Part. Ecoles primaires	387'700	391'476.40	3'776.40
Contrib com, Serv. logo., Psycho. CEP	60'500	54'138.60	6'361.40
Participation au Cercle scolaire primaire	152'100	136'487.05	15'612.95
Participation au Cycle d'orientation	393'800	393'710.80	89.20
Partic. aux dépenses du Conservatoire	17'800	18'397.05	597.05

Comme répertorié dans le tableau-ci-dessus, les compte **213** et **214** relatifs à la participation aux écoles primaires et secondaires sont proches de l'équilibre. Une diminution marquée des coûts est relevée pour la participation communale au cercle scolaire et au CEP avec une diminution des charges de **CHF 15'612.95** et respectivement **CH 6'361.40** (page 5).

Les **bâtiments scolaires** étant imputés au compte **21**, ont été impactés par l'acquisition de mobilier scolaire **CH 10'740.75**, équipement nécessaire avec l'arrivée d'élèves supplémentaires. Ces données n'étaient pas connues lors de l'établissement du budget.

L'entretien des bâtiments mentionne une augmentation de charge de **CHF 6'965.95** justifiée par des interventions non-prévues de **CHF 3'477.00** pour des contrôles de sécurité et par le remplacement de selfs pour **CHF 2'778.00** par rapport au budget (page 6).

Les amortissements du bâtiment scolaire de **CHF 110'244.66** impactent également ce compte.

Le produit des locations de salle reste stable **CHF 103'538.00** et le montant de **CHF 8'950.29** représente l'amortissement sur les subventions cantonales reçues lors de la construction de l'école (page 6).

L'accueil extrascolaire, compte **218**, n'apporte pas de commentaire particulier. Les charges d'exploitation annuelles sont assez stables et toujours partagées avec la commune de Châtillon (**CHF 17'287.70**) selon la clé de répartition en vigueur (page 6).

Le cercle scolaire intercommunal, compte **2196** laisse apparaître une diminution de charges de **CHF 21'844.70** relatif à la bonne optimisation des dépenses. Le financement est garanti par les communes de Lully et de Châtillon selon la clé de répartition en vigueur (page7).

Libellé	Budget	Comptes	Variation + / -
Part. commune aux instit. spécial, handicapés	157'600	159'069.10	1469.10
Part. aux mesures pédago-thérapeutiques	8'100	9'611.15	1511.15
Part. au Service de la formation prof. FR	7'400	8'247.35	847.35

Les comptes **22** Ecoles spécialisées et **23** Formation professionnelle initiale, n'apporte pas de commentaire particulier et laissent apparaître une légère augmentation des charges. Le budget pour les bourses d'apprentissage et d'étude a été respecté (pages 7 & 8).

### 3. CULTURE, SPORT ET LOISIRS

Ce chapitre n'apporte pas de commentaire particulier et laisse apparaître des charges pour **CHF 39'712.63**, inférieures au budget. Nous essayons de maintenir ces prestations au profit de la vie sociale de la commune. Le compte **3636.02**, Fête du 1<sup>er</sup> août subit une augmentation de charges de **CHF 1'774.25** due à un changement de fournisseur (page 9).

### 4. SANTÉ

Libellé	Budget	Comptes	Variation + / -
Contribution aux coûts résiduels des soins	5'300	4'700.60	599.40
Part aux homes médicalisés régionaux	81'500	87'530.20	6'030.20
Part. subv. frais accompagn. pers. âgées	213'200	205'348.45	7'851.55
Soins domicile/aide fam rég (SSDB)	133'900	164'672.10	30'772.45
Part. aux indemnités forfaitaires régionales	46'400	48'588.45	2'188.45
Participation puériculture	4'600	4'571.40	28.60
Part. comm. ambulances (AMB/SMUR)	17'000	16'014.00	986.00

Le compte **4** comprenant essentiellement des charges liées au domaine de la santé et est caractérisé par l'accroissement des coûts avec une augmentation globale de charges de **CHF 32'818.20** avec en particulier le compte **3612**, soins à domicile et aide familiale, qui impacte le résultat (page 10).

Le compte **43** Prévention laisse apparaître une légère augmentation à la position du service dentaire de **CHF 3'313.00** (page 10).

### 5. PRÉVOYANCE SOCIALE

Libellé	Budget	Comptes	Variation + / -
Part. cantonale aux institu. spéc et aux handic.	333'400	331'048.90	2'351.10
Fin. des AF pour pers. sans activité lucrative	8'100	6'181.35	1'918.65
Part. contributions d'entretien non récupérées	9'200	8'099.95	1'100.05
Part. au Service officiel des curatelles (SOC)	46'500	48'008.95	1'508.95
Subventions aux crèches et garderies	10'000	9'238.40	761.60
Subv. pour l'Accueil fam. de jour (Mamans jour)	23'000	23'218.80	218.80
Subv. école maternelle (At. Les Petits Lutins)	5'000	6'097.00	1'097.00
Contrib comm. Fonds cant. de l'emploi	22'250	22'514.50	968.80
Part. LASoc, services sociaux	2'000	2'164.65	164.65
Service social rég, aide mat. et MIS (SASDB)	147'200	125'182.00	22'018.00
Aide aux victimes d'infraction	2'500	2'574.00	74.00

Le chapitre **5** comprenant essentiellement des charges liées au domaine de la prévoyance apportent les commentaires suivants (pages 11 & 12) :

- Globalement les coûts de la prévoyance sociale sont très bien maîtrisés dans le contexte actuel de l'accroissement des charges liées en particulier le compte **3612** SASDB avec une diminution marquée de charges de **CHF 22'018.00**;
- Il est à relever la stabilité des positions liées aux crèches et accueil familial du jour, en particulier le compte des mamans de jour **3636.01**;
- La diminution globale des charges s'élève à **CHF 24'117.20**.

## 6. TRAFIC ET TÉLÉCOMMUNICATIONS

Le chapitre 6 apporte les commentaires suivants :

- Le compte **615** laisse apparaître une diminution significative de **CHF 65'629.81**, par rapport au budget;
- Les positions, prestations de service de tiers (**CHF 86'421.85**), entretien des routes (**CHF 13'046.15**) et service hivernal (**CHF 16'140.35**) influencent fortement le résultat (page 13). Ces 3 positions sont directement impactées par les prestations à effectuer (conditions météo et hivernales) et à fournir (réparation et entretien du domaine édilitaire).
- Les compte 62 Transports publics et **622**, "Trafic régional et agglomération" indiquent globalement une certaine stabilité.

## 7. ENVIRONNEMENT ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Par rapport au budget, le compte **71**, "Approvisionnement en eau" subit une légère augmentation de charges mais s'autofinance pour laisser apparaître le montant de **CHF 253'353.30**.

Les achats d'eau se montent à **CHF 136'765.15** et les ventes globales représentent **CHF 204'702.55**.

Les positions "Electricité station pompage Seiry" (**CHF 11'905.80**) et "Entretien réseau d'eau" (**CHF 26'755.89**) impactent ce compte.

La participation à l'ARRIBRU (**CHF 15'697.85**) et aux amortissements planifiés cumulés (**CHF 20'983.86**) impactent également ce compte (page 14).

Le compte **72 "Traitement eaux usées, épuration"** s'autofinance et subit également une hausse des charges et laisse apparaître le montant de **CHF 209'440.86**.

Les positions "Attribution au financement spécial, FSMV" (**CHF 66'355.97**) et la "participation à l'ERES" (**CHF 94'703.31**) ont un impact majeur sur les charges.

Cette augmentation est toutefois absorbée par la stabilité des produits cumulés de **CHF 158'767.40** et par le prélèvement de **CHF 28'002.66** du financement spécial équilibre du compte (FSEC).

Enfin les montants cumulés de **CHF 22'670.80** liés aux amortissements des différentes subventions sont répertoriés et comptabilisés comme des revenus (page 15).

Le compte **73 "Gestion des déchets"** ne suscite pas de commentaire particulier et laisse apparaître une certaine stabilité.

Ce compte causal ne s'autofinance pas et présente une couverture de **81,0%**. La loi exige au minimum 70%.

La prise en charge de la location des compacteurs de Bollion et de Seiry (**CHF 18'739.80**) est supportée par ce compte et justifie ce delta de 19% (pages 15 & 16).

Le compte **74 "Correction de cours d'eau"** n'apporte pas de commentaire car pas utilisé.

Le comptes **77 "Cimetière"** laisse apparaître une augmentation des charges de **CHF 6'560.34**, partiellement compensées par un supplément de revenu de **CHF 3'295.55**.

Ces différences se remarquent aux comptes **3130.00** et **3130.10** et justifiées par un budget sous-évalué et une prestation de creuse qui a dû être refaite (page 16).

Le compte **79 "Aménagement du territoire"** laisse apparaître des charges pour un montant de **CHF 45'125.72** soit en décalage avec le budget.

Ceci est dû aux amortissements planifiés liés des immobilisations incorporelles (PAL) qui n'ont pas été pris en compte lors de l'élaboration du budget, soit le montant de **CHF 29'152.67**.

Les revenus liés aux émoluments provenant des autorisations de construire ont été inférieurs aux prévisions (page 16).

## 8. ÉCONOMIE PUBLIQUE

Le compte **82 "Sylviculture (forêts)"** laisse apparaître une diminution de charges de **CHF 6'774.30** justifié par les travaux d'entretien qui n'ont pas ou peu été faits.

La commune fait partie de la corporation forestière de l'enclave d'Estavayer-le-Lac et notre contribution s'est élevée à **CHF 5'195.65** (page 17).

Les comptes **84** et **85** n'apportent pas de commentaire particulier et font ressortir une répartition différenciée des charges (page 17).

## 9. FINANCES ET IMPÔTS

Comme mentionné en introduction, les différents comptes fiscaux ont généré des recettes extraordinaires à hauteur de **CHF 444'268.51**

La fonction **91 "Impôts"** apportent les commentaires suivants (pages 18 &19) :

- Les comptes **9100** démontrent une évolution positive des revenus malgré la situation conjoncturelle, avec une augmentation des impôts ordinaires de **CHF 282'789.11**.
- Le montant relatif aux revenus des personnes physiques laisse apparaître **CHF 2'279'704.15**;
- Un montant de **CHF 17'901.91** correspond à la compensation du canton dans le cadre de la réforme fiscale des entreprises.
- Les comptes **9101** impôts communaux spéciaux génèrent le montant cumulé de **CHF 688'615.36**, soit supérieur au budget de **CHF 184'015.36**;
- Les impôts communaux spéciaux, compte 9101, ont été appréciés à la hausse par rapport au budget 2022 (+ **CHF 44'200.00**) ;
- Les montants liés à la péréquation financière des besoins et des ressources correspondent aux prévisions;
- La fonction 96 relative à l'administration de la fortune et de la dette laisse apparaître des charges cumulées de **CHF 105'327.07** supérieures à celles mises au budget **CHF 73'000.00**. Les estimations avaient été insuffisantes.
- Le compte 990, laisse apparaître la deuxième tranche relative à la provision au profit de la Caisse de pension de l'État de Fribourg pour un montant de **CHF 21'160.62**;
- Le prélèvement sur la réserve de réévaluation du patrimoine administratif de **CHF 148'041.87** est considéré comme un revenu extraordinaire.

Le budget 2023 laisse apparaître un excédent de produit de **CHF 186'828.08**.

Malgré ce résultat positif, la situation financière de la commune pour les prochaines années n'est pas au mieux. La présentation de la planification financière lors de l'assemblée vous démontrera que nous devons adapter notre taux fiscal afin de garantir les charges cantonales et intercommunales (liées), les prestations communales et la gestion administrative de la commune.

La charge financière ainsi que les amortissements obligatoires et imposés, ne laissent pas beaucoup de marge de manœuvre au Conseil communal.

Pour votre information, 1 point fiscal pour **la commune** représente environ **CHF 31'100.00**, respectivement **CHF 311'000.00** pour une augmentation de 10 centimes.

Pour le **contribuable**, ce point fiscal médian représente **CHF 34.32**, soit **CHF 343.20** si le taux devait être augmenté de 10 points soit **CHF 28.60/semaine**

### AUTRES INFORMATIONS

Nombre de contribuables selon la statistique fiscale du SCC :

2021 : Personnes physiques 836	Personnes morales 60
2020 : Personnes physiques 783	Personnes morales 50
2019 : Personnes physiques 762	Personnes morales 42

Poursuites : **CHF 12'672.55**, état au 30.04.2024

Arrangement de paiement : **CHF 6'419.80** au 30.04.2024

Société de recouvrement Inkasso Küng: dossier en cours pour **CHF 13'946.95** au 30.04.2024

## CONCLUSION

L'équilibre financier étant difficile à atteindre, notamment en raison d'une augmentation modérée des recettes fiscales par rapport aux dépenses, en particulier les dépenses liées, il sera nécessaire lors de l'établissement du budget 2025 d'analyser objectivement la pertinence d'adapter le taux afin de garantir les engagements de la commune tant dans les dossiers intercommunaux (CO, EMS, STEP) que pour nos propres prestations.

**Gérard Brodard**  
Responsable communal des finances



# Rapport et commentaires relatifs aux comptes des investissements 2023

---





# Rapport et commentaires relatifs aux comptes des investissements 2023

Les comptes d'investissement laissent apparaître:

- Des charges pour un montant de **CHF 463'426.95**
- Des revenus pour **CHF 9'109.00**

Dans le détail, ils suscitent les commentaires suivants:

## 0. Administration générale

Informatique: faisant suite à l'audit 2022 en la matière, il a été décidé de poursuivre la modernisation de nos logiciels permettant ainsi une meilleure gestion administrative + Wifi Seiry. Ces deux investissements cumulés se montent à **CHF 45'892.05**.

Un dépassement de **CHF 6'964.00** impacté par l'agencement d'un serveur supplémentaire et de **CHF 7'397.00** pour le contrôle des habitants et le paramétrage des installations.

Cette différence provient avant tout d'une prévision trop basse lors de l'établissement du budget.

## 029. Immeubles administratifs

Le changement des fenêtres à l'école de Bollion et la régulation du chauffage à Seiry a généré des charges pour **CHF 25'931.05** et respectent les prévisions budgétaires.

Une auto-laveuse a été achetée pour la salle de Lully.

Un nouveau lave-vaisselle a été installée à la buvette de Lully.

L'ancienne machine à laver la vaisselle a été transférée au bâtiment de Seiry.

Ces investissements se montent à **CHF 13'245.75**, soit largement favorables par rapport au budget.

## 6 Trafic et télécommunication - 6150 Routes communales

Bollion: l'amélioration des infrastructures et en particulier la route du village a généré **CHF 67'625.70** et ce à satisfaction du Conseil communal et des habitants concernés.

Bollion: l'abri de bus prévu n'a pas encore été mis en place et est reporté selon l'agenda du canton. Le montant de **CHF 50'000.00** reste à disposition.

Sécurité: l'étude de mobilité avec ses tenants et aboutissants établie par l'entreprise Team+ et présentée lors d'une soirée publique a impacté les comptes avec le montant de **CHF 21'637.10**, soit légèrement supérieur au budget initial

Enfin nous avons poursuivi les améliorations structurelles et de prévention contre les éléments naturels avec un montant de **CHF 17'433.35**.

## 7. Aménagement du territoire – 7201 Traitement des eaux

Bollion: la réfection et le remplacement du collecteur à Bollion a coûté **CHF 128'568.30**.

Le budget de cette intervention avait été planifié à CHF **125'000.00**

Le budget global route et collecteur avait été devisé à CHF **95'000.00** (route) et **CHF 125'000.00** (collecteur), soit **CHF 220'000.00**. Le bilan se monte à **CHF 196'194.00**.

Lully: les taxes de **CHF 60'000.00** et **CHF 40'000.00**, planifiées sont liées aux deux projets Hameau de la Fontaine qui n'ont pas encore pu débiter pour des aspects administratifs (projet A, le groupe Zenith a un nouveau partenaire financier qui doit être formellement validé par le législatif et le projet B est encore en attente du permis de construire (état au 25.04.2024).

## 9. Finances et impôts

Lully: le projet hameau de la Fontaine a encore nécessité des investigations et des corrections s'agissant du projet B. A ce jour le permis de construire ne nous a pas encore été transmis. Le montant de **CHF 108'080.90** comprend également la commission de **CHF 20'000.00** due au bureau Bugnon Immobilier Sàrl.

## CONCLUSION

Se basant sur notre situation financière une attention toute particulière devra accompagner le Conseil communal quant à la pertinence des investissements tout en maintenant la qualité de nos infrastructures.

Une priorisation et un report de certains investissements s'avèreront nécessaires.

**Gérard Brodard**

Responsable communal des finances